

[Accueil](#) > [Travaux passés](#) > [Travaux à la demande de Bordeaux Métropole](#) > [Quel mode de scrutin pour l'intercommunalité ? \(2009\)](#)



## QUEL MODE DE SCRUTIN POUR L'INTERCOMMUNALITÉ ? (2009)

Les agglomérations, les intercommunalités, prennent de plus en plus de place y compris dans le quotidien des citoyens. Il a donc paru nécessaire de réfléchir à la légitimité du système de gouvernement local introduisant un mode d'élection direct des élus communautaires. Dans le même temps, le groupe de travail a noté le respect inévitable du fait communal. Après avoir auditionné élus et spécialistes et organisé un séminaire ouvert, les membres du C2D ont proposé deux dispositifs. Ils y ont associé des propositions transversales complémentaires.

### A RETENIR

- soit une double élection pour l'assemblée communautaire : la moitié serait désignée par les conseils municipaux des communes l'autre par les électeurs au suffrage universel direct à l'échelle de l'agglomération
- soit un système présidentiel communautaire : un exécutif élu par suffrage universel direct à l'échelle de la communauté urbaine sur la base d'un projet d'agglomération et un conseil de communauté votant le budget et les moyens élus au travers des communes
- des mesures complémentaires : la parité, la statut de collectivité territoriale pour la Communauté urbaine, l'extension du droit de vote, le perfectionnement du rôle du Conseil de développement.

Retrouvez la [présentation des propositions](#)  par Pierre Sadran

## PUBLICATIONS & DOCUMENTS

---

### Mode de scrutin de l'intercommunalite

PDF / 1.4 MO

Publié le 27/12/2016



### CONTACT

Hôtel de Bordeaux Métropole

Hôtel de Bordeaux Métropole - C2D - Conseil de développement de Bordeaux Métropole  
33045 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 93 65 11

Fax : 05 56 96 19 40

[Contacter le C2D](#)

### HORAIRES

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 17h00

[Plan d'accès](#)

### ACCÈS DIRECTS

[Contribuez](#)

### NEWSLETTER

S'INSCRIRE

---

